

**Règles d’élaboration des Termes de référence des**

**groupes de travail de la SFTS**

En application d’une décision du Bureau de la SFTS du 15/02/2017, afin d’assurer au mieux la cohérence avec les objectifs scientifiques et éducationnels de la SFTS, la pertinence et l’efficacité des groupes de travail de la SFTS, chaque groupe de travail (existant et à venir) devra se doter de règles pour sa création, son fonctionnement et son suivi. La proposition vise à ce que chaque GT soit constitué pour un objet limité. Le souhait étant de ne pas reproduire le fonctionnement en groupe de travail à objet général (les ex groupes thématiques) sauf justification appropriée. Le groupe se fonde sur une question d’actualité ou d’intérêt.

Basées sur des pratiques courantes en France et en Europe, ces règles seront formulées en termes de référence, qui devront nécessairement contenir au minimum les rubriques suivantes.

**Dénomination** du GT

**Contexte** : éléments, particulièrement d’ordre scientifique et/ou éducationnel, amenant à envisager la création d’un GT ou la poursuite/le développement des activités d’un GT existant.

**Objectifs**, particulièrement les objectifs scientifiques et/ou éducationnels dans un champ couvert par la SFTS. Une approche par questions ou problèmes à résoudre sera favorisée.

**Plan d’action, livrables attendus, calendrier prévisionnel**. Le plan d’action, préalable à l’engagement des travaux, est défini à la constitution du groupe. Les livrables consisteront au minimum en un rapport annuel court qui fera le point d’avancement des travaux et qui pourra être présenté à la réunion du Bureau ou du CA précédant la Journée d’Automne. Les éléments principaux de ce rapport seront résumés dans le rapport annuel du Président, présenté à l’assemblée générale organisée au cours de la Journée de Printemps. Parmi les autres livrables possibles, les publications scientifiques seront attendues. Le calendrier de travail devra prévoir la date prévisionnelle de fin des travaux et la dissolution du groupe (dans une fourchette estimable).

**Méthodes de travail**. Les réunions physiques seront limitées au minimum, et les méthodes de travail évitant des déplacements (eg téléconférences, échanges de courriels) seront privilégiées.

**Composition du groupe** : noms des membres, affiliations et coordonnées e-mail. Chaque groupe désignera un Chairman et un co-chairman.

**Conflits d’intérêt**, mentionnant l’absence ou l’existence de conflits d’intérêt pour les membres, et aussi l’absence ou l’existence de redondances possibles des actions envisagées avec celles conduites par d’autres institutions ou groupes sur le(s) thème(s) du groupe. Tout sera mis en œuvre pour éviter autant que possible les duplications.

Les termes de référence seront mis à jour annuellement, avec une présentation de la mise à jour à la réunion du Bureau ou du CA précédant la Journée d’Automne.

Règles approuvées à la réunion de bureau du 17/05/2017.



Professeur France Pirenne

*Présidente*